



SANAD

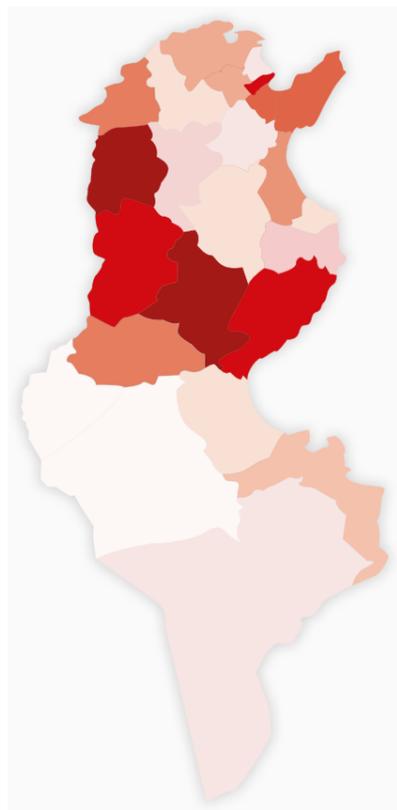
5 ANS D'ÉVOLUTION

Le programme d'assistance directe de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) en Tunisie connu sous la dénomination de SANAD, comprend deux centres de conseil et d'assistance multidisciplinaire, l'un au Kef et l'autre à Sidi Bouzid, qui opèrent avec l'appui d'un bureau de coordination à Tunis.

Depuis sa création en Septembre 2013, le programme SANAD a pris en charge 260 victimes dites primaires – ayant directement subi l'acte de torture – et plus de 110 victimes dites secondaires – souffrant indirectement de l'acte de torture –, à savoir conjoints, familles et enfants.

La répartition géographique des bénéficiaires et plus particulièrement des victimes primaires de SANAD montre une forte concentration autour de Sidi Bouzid (23.35%), le Grand Tunis (17%) et le Kef (14%). Ceci s'explique notamment par la localisation des deux centres SANAD et du bureau de l'OMCT à Tunis facilitant l'accès et la prise en charge pour les victimes résidant à proximité. Ces chiffres ne doivent dès lors pas être interprétés comme la répartition réelle des victimes de torture et de mauvais traitements à travers le pays.

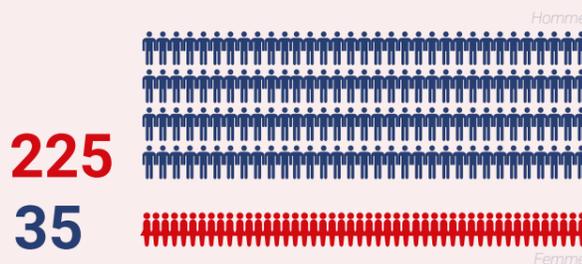
Nos centre ont également accueilli plusieurs personnes de nationalité libyenne, ayant subi des actes de torture dans leur pays d'origine.



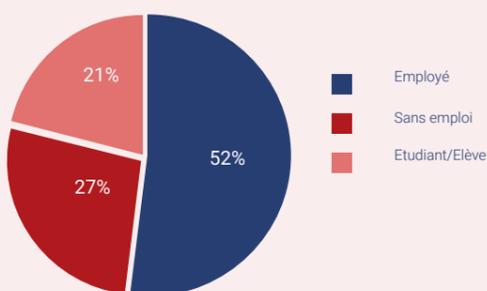
Le genre

La majorité des personnes se présentant aux centres après avoir subi des actes de torture et de mauvais traitements sont des hommes (225 H /35 F). Cet écart s'explique selon nous en partie par le fait que les femmes ont souvent plus de peur à s'exprimer sur ces sujets que les hommes et hésitent davantage à porter plainte. Il en découle à l'inverse que la majorité des victimes secondaires sont des femmes (112 F/82 H). En effet, les conjointes, mères, sœurs ou filles des bénéficiaires primaires font souvent face à un traumatisme important et à une exclusion économique et sociale difficile à vivre. Ces femmes se trouvent souvent contraintes à remplir un rôle très important dans leur famille pour lequel elles ont souvent besoin d'aide et de soutien.

BÉNÉFICIAIRES DE SANAD EN GENRE



STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL

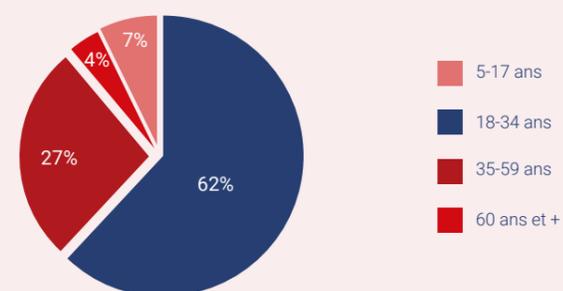


Le statut socio-professionnel

Nous constatons que la majorité de nos bénéficiaires (52%) appartient à la classe ouvrière, qui comprend pour l'essentiel des « travailleurs journaliers » dont l'emploi est précaire ; ils constituent un groupe particulièrement vulnérable au niveau économique et social. Ils sont les plus exposés aux différents types de violations de leurs droits et aux injustices. Les personnes au chômage et celles dont l'emploi est précaire regroupent 79% des bénéficiaires. Cela ne signifie pas nécessairement que le milieu socio-économique d'une personne soit un facteur déterminant pour l'exposition à la torture et aux mauvais traitements, mais pour les personnes à faible revenu, l'impact de la torture engendre des préjudices plus difficiles à surmonter et leur incapacité à accéder à la justice, ou à demander l'aide médicale et sociale appropriée, s'en ressent.

L'âge

TRANCHE D'ÂGE



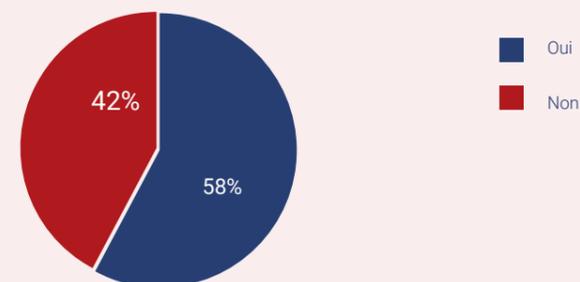
La majorité des bénéficiaires sont âgés entre 18 et 34 ans, représentant 62% des personnes prises en charge par le programme. Il s'agit essentiellement de jeunes gens qui sont en plein dans la construction de leur vie professionnelle et personnelle. Les exactions subies les mettent ainsi souvent dans une situation doublement dramatique, ayant un impact considérable non seulement sur leur santé physique et mentale, mais pouvant également porter un coup d'arrêt à leur jeune carrière ou mettre en péril leur vie de famille.

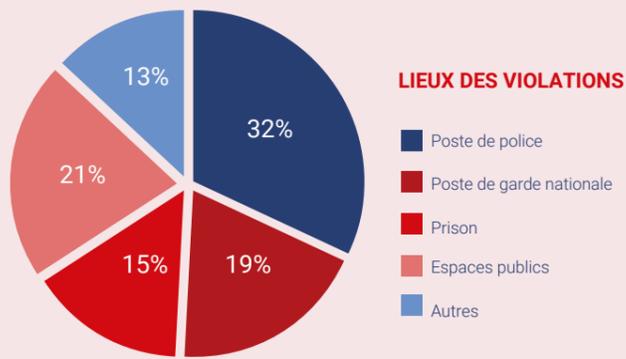
Le programme SANAD n'est toutefois pas ouvert qu'aux adultes. Il convient de souligner ici que 7% des bénéficiaires sont des mineurs.

Affiliation et engagement politique

Même si les motifs d'arrestations sont divers, nous ne pouvons en conclure que l'engagement politique et/ou syndical augmente le risque d'être exposé à la torture et aux mauvais traitements. 58% de nos bénéficiaires affirment avoir subis des mauvais traitements pour avoir exercé leur liberté d'expression ou de mouvement. Durant les dernières années, les motifs d'arrestations invoquées ont varié selon les régimes en place. Nous constatons que les militants qui subissent aujourd'hui une répression ne sont pas des simples adhérents à un parti politique mais il s'agit surtout de personnes engagées notamment au sein de mouvements sociaux ou d'organisations de défense des libertés individuelles.

AFFILIATION ET ENGAGEMENT POLITIQUE





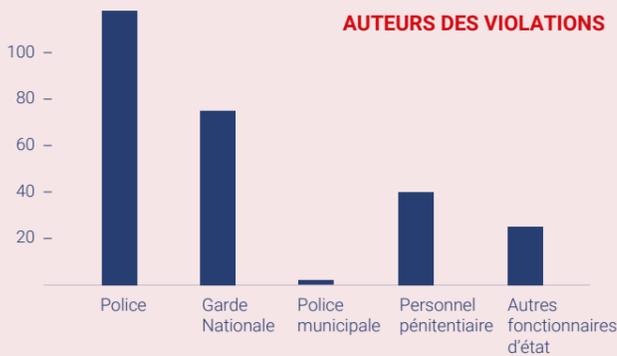
Violations

Parmi les dossiers du programme SANAD, 8% des cas assistés sont des cas de mort suspecte.

Une courte majorité des bénéficiaires et leurs familles rapportent que les violations ont eu lieu dans les postes de la police et de la garde nationale (51%). Un chiffre à mettre en parallèle avec le fait que 80% des allégations de torture et de mauvais traitements rapportés à SANAD mettent justement en accusation la police ou la garde nationale.

Nous noterons également que l'espace public est un milieu où la violence étatique est importante avec 21% des cas rapportés, devant les prisons (15%).

Les motifs d'arrestation des bénéficiaires SANAD sont très divers et se rapportent dans la majorité des cas à des affaires de droit commun. Par contre, il est important de relever que dans plus de 10 % des cas, le bénéficiaire ignore les motifs de son arrestation.



SANAD 5 ANS D'ÉVOLUTION

Pour une meilleure assistance multidisciplinaire aux victimes de torture et de mauvais traitements en Tunisie

Les besoins des victimes étant multiples, SANAD a opté depuis ses débuts pour une approche holistique, en fournissant aussi bien des assistances juridiques, que sociales, psychologiques ou médicales. En cinq ans, nous avons pu constater à quel point il est important pour le bénéficiaire et pour sa famille de se sentir au cœur d'un processus multidisciplinaire et inclusif.

Lors de l'installation des centres SANAD, il n'existait aucune autre structure équivalente en Tunisie et le personnel du programme a dû faire preuve de beaucoup d'énergie, d'abnégation et parfois de créativité pour pouvoir développer son activité en tenant compte du contexte spécifique dans lequel il a évolué.

Ceci explique l'originalité du programme en matière de prise en charge des victimes de torture et de mauvais traitements en Tunisie. Tout au long de ces cinq années, les équipes de SANAD ont pu gagner une expérience considérable et ont pu créer un espace de prise en charge multidisciplinaire ainsi qu'un climat de confiance, qui est fondamental pour l'amélioration de la situation du bénéficiaire et de sa famille.

Le choix d'implanter les centres SANAD au Kef et à Sidi Bouzid relève en partie du symbolisme de ces deux villes. La décision a été prise aussi dans la perspective d'assurer une couverture des services offerts à l'ensemble du pays, puisque géographiquement, le centre SANAD-Kef couvre toute la région nord, et le centre SANAD-Sidi Bouzid les régions du sud et du centre du pays. Chaque centre est composé d'un/e coordinateur/trice social/e, d'un/e coordinateur/trice juridique et d'un/e chargé/e administratif/ve travaillant en étroite collaboration avec le bureau de l'OMCT Tunis.

La mise en œuvre du programme SANAD est un travail collectif et collégial. En ce sens, le programme a pu développer et mettre en place son propre processus de prise en charge multidisciplinaire pour la réhabilitation des victimes. Malgré les similarités qui peuvent être relevées entre différents cas dans le déroulement des actes de torture et de mauvais traitements, le vécu des victimes est singulier et nécessite une prise en charge singulière et un suivi continu au cas par cas.

SANAD c'est aussi des défis à surmonter

Notre défi est et sera toujours de transformer le vécu de l'injustice en une énergie constructive, ceci en accompagnant les bénéficiaires dans des projets de vie.

D'autres défis persistent tels que le manque de coordination et de coopération entre toutes les parties prenantes – ministères, administration et société civile principalement –, afin de fournir une assistance holistique, adéquate et efficace aux victimes.

Le phénomène de l'impunité et la lenteur des procédures judiciaires (le service judiciaire dans le pays étant caractérisé par l'absence de toute infrastructure efficiente permettant de suivre les dossiers) est aussi un important défi auquel fait face SANAD aujourd'hui.

SANAD, c'est l'action avec des partenaires

SANAD est en train de créer des équipes multidisciplinaires qui agissent chacune de son domaine pour optimiser la réhabilitation des victimes de torture et des mauvais traitements.

Dans ce cadre, le renforcement des capacités des groupes de professionnels (avocats, psychologues, médecins, etc.), ainsi que la coopération avec différentes institutions publiques et organisations spécialisées est au cœur de notre action.

Nos partenaires sont :

- Des organisations spécialisées en matière de prise en charge ;
- Des institutions et administrations publiques : Les Centres étatiques de la Défense et d'Insertion Sociale (CDIS) – le Ministère des Affaires sociales, la Direction Générale des Prisons et de la Rééducation (DGPR) – le Ministère de la justice, etc.
- Des groupes de professionnels : médecins, avocats, psychologues, travailleurs sociaux, ...

QUELQUES HISTOIRES AU FIL DU TEMPS

